

Séance du 18 NOVEMBRE 2024

Le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN, Yann CHABOISSIER, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Géraldine BOTTE, Christian SIMON, Christa BALZER, Jean-Michel OSTORERO, Christophe CHAUVETON, Gabrielle GINDRE, Stéphanie KUSZINSKI, Bruno COBUS, Hakan TAT, Natacha BRENIER, Katia VIOLLEAU, Véronique VISE

Absent : Ludovic TISSIER

Procurations : Humberto FERNANDES à Jean-Michel OSTORERO, Daniel LOGER à Erica SANDFORD, Cornelia THEOLIER à Thierry THEOLIER, Stéphanie LEFOULON à Laurence PETINOT-GAGNIERE

Membres en exercice : 22 **Quorum :** 12 **Présents :** 17 **Pouvoirs :** 4 **Votants :** 21

Date de la convocation : 08 novembre 2024

Madame Christa BALZER a été élue secrétaire

Délibération N°2024/11/08

OBJET : Agence postale communale de Valfréjus : renouvellement de la convention de partenariat avec La Poste

Le rapporteur : Monsieur Jean-Michel OSTORERO, délégué au sport et aux affaires juridiques

M. Jean-Michel OSTORERO rappelle que dans le cadre d'une convention actée avec La Poste, cette dernière a confié à notre Office de Tourisme, sous délégation de la Commune, la gestion d'une agence postale communale (APC).

La convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention est proposée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans.
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence postale communale est fixée à 12 heures par semaine.
- L'offre de service est élargie et déclenche une rémunération complémentaire à partir du premier euro réalisé.
- Versement d'une indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle de 1 140 €.
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible.
- Un accompagnement et une assistance dédiée avec le centre de relations partenaires.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, par 20 voix POUR et 1 abstention (Laurence PETINOT-GAGNIERE)

- **Approuve** la convention de partenariat avec La Poste pour la gestion de l'Agence postale communale de Valfréjus du 01/12/2024 au 31/05/2027.
- **Autorise** Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

Modane, le 18 novembre 2024.

La Secrétaire de séance,



Christa BALZER



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai